

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE LOIRE



30

communes



25 000

habitants



LE PDMS DE CŒUR DE LOIRE

- ▶ Une démarche partenariale initiée en début d'année 2023 **réunissant près de 70 partenaires** et réalisée en régie.



- ▶ Approbation du Plan de Mobilité Simplifié en décembre 2023.
- ▶ Un **objectif partagé** : plus rapidement le Plan de Mobilité Simplifié est défini et adopté rapidement, plus rapidement les habitants pourront bénéficier de ses actions.

LE PDMS DE CŒUR DE LOIRE

AXE 1 – Dynamiser l'offre locale de mobilité par la communication, l'information et l'animation

AXE 3 – Accompagner tous les publics dans leur mobilité au quotidien



AXE 2 – Conforter et développer une offre de mobilité de proximité qualitative

AXE 4 – Soutenir tous les acteurs dans l'utilisation de solutions de mobilité plus durable

LE PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ DE CŒUR DE LOIRE

Axe	Intitulé de l'action	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Axe 1 – Dynamiser l’offre locale de mobilité par la communication, l’information et l’animation.	Action 1 - Créer un espace d’information et d’accompagnement à la mobilité mutualisé	■	■	■	■	■	■
	Action 2 - Animer une véritable politique mobilité en s’inscrivant dans des évènements à portée régionale, nationale et européenne	■	■	■	■	■	■
	Action 3 - Former les acteurs locaux pour qu’ils puissent accompagner finement les habitants dans leur mobilité au quotidien	■	■	■	■	■	■
Axe 2 – Conforter et développer une offre de mobilité de proximité qualitative.	Action 4 - Aménager un point de rencontre des mobilités dans les pôles de proximité couplant offre de mobilité, information et services	■	■	■	■	■	■
	Action 5 - Améliorer l’accès et les services vers et depuis les gares du territoire	■	■	■	■	■	■
	Action 6 – Accompagner au développement de solutions de mobilité permettant un accès facilité aux services de santé	■	■	■	■	■	■
	Action 7 - Développer le covoiturage local et solidaire comme un maillon fort pour interconnecter les communes	■	■	■	■	■	■
	Action 8 - Consolider et développer l’offre du réseau Papillon	■	■	■	■	■	■
Axe 3 – Accompagner tous les publics dans leur mobilité au quotidien.	Action 9 - Conforter et encourager le développement de services ambulants	■	■	■	■	■	■
	Action 10 - Garantir pleinement l’accessibilité des personnes en situation de handicap à l’offre de mobilité en recherchant l’obtention de la certification Cap’Handéo	■	■	■	■	■	■
	Action 11 - Confirmer la mobilité dans son rôle de vecteur de dynamisme économique en accompagnant les entreprises et structures d’insertion dans leurs besoins	■	■	■	■	■	■
Axe 4 – Soutenir tous les acteurs dans l’utilisation de solutions de mobilité plus durable.	Action 12 - Favoriser les modes actifs par la réalisation d’un Schéma Directeur « <i>mobilités actives</i> » à vocation utilitaire et touristique	■	■	■	■	■	■
	Action 13 - Accompagner au développement de l’offre de mobilité électrique	■	■	■	■	■	■
	Action 14 - Conseiller les communes pour intégrer pleinement les enjeux de mobilité durable dans les projets de revitalisation des centres-bourgs	■	■	■	■	■	■
	Action 15 - Faire de la mobilité un vecteur d’attractivité touristique	■	■	■	■	■	■

UN PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ, POUR QUOI FAIRE ?

► Disposer d'un **document cadre pour la politique locale de mobilité** :

1

Recenser les **dynamiques territoriales** et les besoins

2

Mobiliser et fédérer largement les acteurs locaux concernés

3

Sensibiliser aux enjeux de la mobilité

4

Disposer d'un **programme d'actions** concret à déployer

► **Déployer des actions et services pour les habitants :**

Nécessité de **disposer d'une animation territoriale** pour mettre en œuvre et suivre les actions du PDMS.

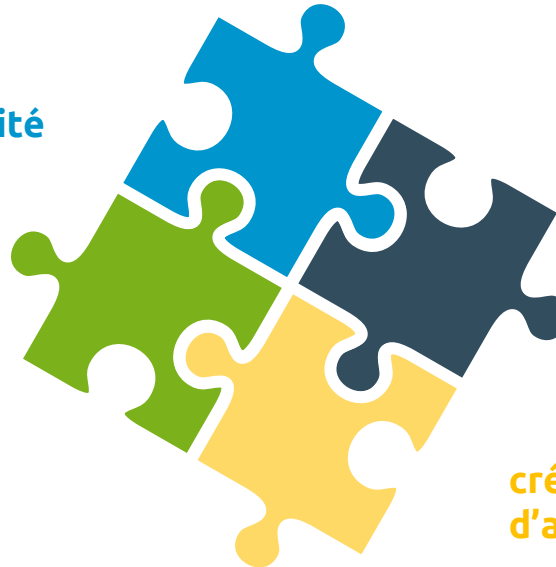
STRUCTURER DES RÉPONSES AUX APPELS À PROJET

▶ Candidature à deux appels à projet (ADEME + TIMS) en proposant un **panel d'actions et d'animation** pour accompagner pleinement les habitants dans la transition vers des mobilités plus durables et plus inclusives.

▶ A été constitué le projet « *Mobilités en Transition : programme de promotion et d'accompagnement vers des mobilités plus durables et socialement équitables en Cœur de Loire* » composé de **4 volets interdépendants** :

création d'un espace d'information et d'accompagnement commun sur la mobilité

animation d'une véritable politique mobilité en s'inscrivant dans des évènements à portée régionale, nationale et européenne



promotion du covoiturage local et solidaire comme un maillon fort pour interconnecter les communes

création d'outils et de supports d'animations ludique et pédagogique

POURQUOI UN GUICHET UNIQUE ?

► **Lever les points de complexité** pour les habitants et usagers du territoire :

1

**Méconnaissance
de l'offre locale**
de mobilité

2

**Information
diffuse**
offre de service
peu lisible

3

**Multiplicité
d'intervenants**
sur la mobilité

4

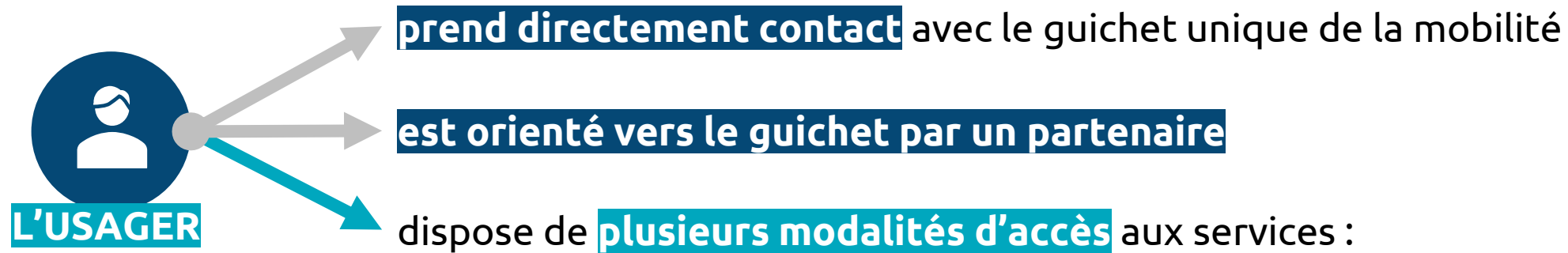
**Absence
d'accompagnement**
de « *droit commun* »

► **Garantir l'effectivité du droit à la mobilité**

« le droit à la mobilité comprend le droit pour l'utilisateur d'être informé sur les moyens qui lui sont offerts et sur les modalités de leur utilisation »

(L 1111-4 code des transports)

L'USAGER ET LE GUICHET UNIQUE



Cette pluralité d'accès garantit une **accessibilité renforcée** pour répondre à tous les profils d'utilisateurs.

ESPACE TELEPHONIQUE



- ▶ **Un numéro d'appel unique**
- ▶ **Une mise en relation directe** avec un conseiller mobilité
- ▶ **Des permanences téléphoniques dédiées**

En dehors des permanences téléphoniques (*et aux horaires d'ouverture du secrétariat de Cœur de Loire*), un **agent d'accueil** renseignera l'utilisateur ou lui indiquera que le conseiller mobilité le recontactera dans un **délai de 48h**

Plage des permanences téléphoniques :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
 8h30 - 13h				 8h30 - 13h
		 13h - 18h		
		= 15h / semaine		










ESPACE PHYSIQUE



- ▶ **Un accueil à la demande des usagers**
- ▶ **Des points d'information locaux** intégrés auprès de structures partenaires, signataires d'une **convention de partenariat**
- ▶ L'accueil au sein d'une permanence détachée auprès d'un partenaire pourra être proposé sur **quatre créneaux par semaine**

Plage des permanences physiques :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
 8h30 - 13h	 8h30 - 13h00		 8h30 - 13h00	 8h30 - 13h
	 13h30-17h30	 13h - 18h	 13h30-17h30	
		= 16h / semaine		

ESPACE PHYSIQUE - STAND D'ANIMATIONS ET D'INFORMATION



L'espace physique proposera également un **stand d'animations et d'information à la mobilité**



Exemple d'un stand d'animations mobilité



Pour **L'USAGER**

Déployé à la demande lors de manifestations ou d'événements locaux

Apporter un **premier niveau d'information**

Sensibiliser aux enjeux de la mobilité durable



CONTACT

Nicolas JOUANIN

Chargé de mission mobilité
njouanin@coeurdeloire.fr

